



Chambre des communes
CANADA

Comité permanent de la condition féminine

FEWO



NUMÉRO 049



1^{re} SESSION



39^e LÉGISLATURE

TÉMOIGNAGES

Le jeudi 19 avril 2007



Présidente

Mme Yasmin Ratansi

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

<http://www.parl.gc.ca>

Comité permanent de la condition féminine

Le jeudi 19 avril 2007

• (1535)

[Traduction]

La présidente (Mme Yasmin Ratansi (Don Valley-Est, Lib.)):
Je souhaite la bienvenue aux membres du comité.

Nous poursuivons notre étude sur la sécurité économique des femmes.

Nous accueillons Janet Fast, coordonnatrice des recherches sur les politiques et pratiques relatives au vieillissement, ainsi que Sheila Konanur, des AWIC Community and Social Services, et Cecilia Diocson, de la National Alliance of Philippine Women in Canada.

Nous entendrons d'abord Sheila.

J'ai discuté avec vous toutes. Vous avez dix minutes pour votre exposé, mais, si vous prenez moins de temps, les membres du comité pourront poser plus de questions.

Nous voudrions terminer à 17 heures. Nous avons un rapport à étudier.

Allez-y, madame Konanur, je vous en prie. Merci.

Mme Sheila Konanur (conseillère en établissement,, AWIC Community and Social Services): Bonjour à tous.

Votre comité a reconnu que les immigrantes constituaient un groupe particulièrement vulnérable sur le plan de la sécurité économique. Merci à tous de me donner, ainsi qu'aux personnes qui offrent des services avec moi, l'occasion de parler de la question. Je ferai de mon mieux pour donner à ces femmes la voix dont elles ont désespérément besoin si elles veulent se prendre en main et se mobiliser davantage pour réussir au Canada.

Permettez-moi d'abord de situer AWIC dans son contexte. Les AWIC Community and Social Services ont vu le jour il y a 30 ans comme organisme d'aide aux femmes de l'Asie du Sud. L'organisme a évolué depuis et offre maintenant des services d'établissement, d'emploi et de soutien aux femmes et à leur famille sans égard à leur culture, à leur classe sociale ou à leur religion. L'organisme est relativement petit, car son effectif de première ligne se limite à trois personnes. Des bénévoles de la collectivité et parmi les nouveaux venus s'ajoutent à notre personnel réduit et nous permettent d'offrir nos services et programmes.

La plus grande force d'AWIC est sa capacité de créer un cadre accueillant et familial pour ceux qui reçoivent ses services. Nous pouvons ainsi établir un contact personnel avec les immigrantes et leur assurer un soutien durable. Beaucoup d'immigrantes que nous aidons sont issues de cultures où il n'est pas habituel de demander des conseils hors de l'unité familiale. À cause de ce tabou, beaucoup souffrent en silence. Nous faisons donc de grands efforts afin que les femmes se sentent assez en sécurité et à l'aise pour demander notre aide. En favorisant une relation de confiance avec chacune, nous pouvons répondre à leurs besoins de façon holistique.

Je travaille comme conseillère à AWIC et ma première responsabilité est d'aider les immigrantes à s'établir et de les défendre.

Pour ma part, je suis née au Canada d'immigrants qui sont arrivés ici dans les années 1970. Je m'efforce donc de faire preuve d'une grande empathie à l'égard de ce que vivent les immigrantes, et je songe souvent aux difficultés que ma mère a dû affronter dans mon enfance. C'était il y a une vingtaine d'années, mais je vois certaines de ces difficultés avec lesquelles sont aux prises, encore aujourd'hui, les immigrantes que j'aide, et je constate qu'il y a encore place pour des améliorations.

Un autre point essentiel à souligner, c'est que les immigrantes ne forment pas un groupe homogène. Au cours d'une semaine, il se peut, par exemple, que je travaille avec des femmes qui demandent le statut de réfugié, d'autres pour qui il y a eu rupture de l'engagement de parrainage, des femmes âgées dans le besoin, des femmes qui demandent de l'aide parce qu'elles n'arrivent pas à s'y retrouver dans le système canadien, des femmes maltraitées, des femmes sans soutien social.

Par ailleurs, un certain nombre d'immigrantes arrivent au Canada avec des compétences et des diplômes plus que suffisants et un bon soutien familial, mais elles sont incapables de décrocher un emploi.

Selon nous, il n'y a pas de solution unique au problème de la sécurité économique. Il est essentiel de recourir à une approche multidimensionnelle pour surmonter les obstacles à la sécurité économique qui se dressent devant les immigrantes. Un élément de cette approche est la priorité à accorder à la prestation de services attentifs aux différences culturelles. Cela veut dire qu'il faut réévaluer les idées reçues au sujet de la sécurité économique sur lesquelles se fonde la politique canadienne.

Par exemple, les REER et les REEE sont deux types d'investissement. On présume que, parce que ces programmes sont offerts, les contribuables s'en prévaudront. Ce n'est pas le cas. Bien des immigrantes sont incapables de saisir les avantages de ces programmes parce qu'elles ne les connaissent pas. Les immigrantes occupent le plus souvent des emplois peu rémunérés et elles ont moins de chances de gagner de bons salaires. Elles ne peuvent donc pas participer à ces programmes et, lorsqu'elles le font, elles ne peuvent faire les paiements minimums pour profiter des subventions additionnelles de l'État pour les REEE. Par exemple, si le revenu d'un ménage est inférieur à environ 38 000 \$, ce ménage ne peut recevoir la subvention de 40 ¢ pour chaque dollar sur la première tranche de 500 \$ placée dans le REEE de l'enfant. Toutefois, bien des immigrantes que nous rencontrons ne peuvent même pas économiser 500 \$. Si le paiement initial était plus faible ou même s'il était réduit de moitié, elles pourraient peut-être atteindre le minimum et profiter de certains des avantages du programme.

Comme fournisseurs de services, il est essentiel que nous mettions l'accent sur une stratégie qui accroît notre visibilité dans cette population féminine et lui fait connaître les nombreux services que nous offrons pour les aider.

• (1540)

Dans notre rencontre d'aujourd'hui, il faut aborder deux points. D'abord, pourquoi les immigrantes n'ont-elles pas recours aux services qui leur sont actuellement offerts? Deuxièmement, quelles sont les failles inhérentes à notre système actuel et comment peut-on les corriger pour cibler ce groupe marginalisé?

Il y a d'abord la barrière linguistique. L'anglais écrit et parlé des femmes que je rencontre n'est pas très bon. Cette incapacité de communiquer paralyse leur potentiel de réussite sur le plan financier.

Lorsqu'elles arrivent au Canada, il faut qu'il soit clair qu'elles doivent apprendre l'un des langues nationales. C'est obligatoire, pas facultatif. On pourrait aussi proposer des encouragements à celles qui s'inscrivent au CLIC. Cela ferait beaucoup pour régler les problèmes d'exploitation, de dépendance durable à l'égard de l'aide sociale, de non-participation au marché du travail et même d'isolement social. Par exemple, les citoyens canadiens et les demandeurs du statut de réfugié ne peuvent participer au CLIC. Seuls quelques centres qui offrent le CLIC ont des services de garde des enfants, mais il y a des listes d'attente.

Il faut revoir les critères d'admissibilité qui limitent l'accès des immigrantes à ce programme. Il ne faut ménager aucun effort pour les encourager à acquérir une langue nationale et à profiter de cet acquis. Il est possible de maximiser les communications avec les immigrantes en leur fournissant des versions traduites de l'information, en utilisant une langue et des présentations claires. On pourrait par exemple avoir l'interprétation sur place, lorsque c'est possible.

Deuxièmement, il y a le travail de parent. Le fait que cette charge repose le plus souvent sur la femme a des conséquences pour sa sécurité économique. J'ai rencontré des femmes qui renoncent à trouver un emploi parce qu'elles ne peuvent trouver des services de garde à un prix tel qu'il soit rentable de travailler.

Elles peuvent constater que, à cause de leur installation au Canada, elles doivent se perfectionner, mais elles ne peuvent étudier à cause des listes d'attente dans les garderies subventionnées. Les crédits d'impôt donnés aux entreprises pour créer des places en garderie pour les enfants de leurs employés n'aideront pas ces femmes.

Une stratégie nationale des garderies qui tient compte des besoins propres aux immigrantes est une nécessité. L'absence de stratégie et

le nombre insuffisant des places dans les garderies à prix abordables frappent de plein fouet les familles à revenu faible ou moyen et nuisent à la participation féminine au marché du travail.

Troisièmement, il y a l'inégalité entre les sexes. À leur arrivée au Canada, beaucoup de familles d'immigrants gravitent autour de leur collectivité culturelle et s'y installent. Cela les aide à se sentir chez elles et à tisser des réseaux sociaux. Il peut être bénéfique de vivre dans ces enclaves culturelles, mais il y a aussi de vrais inconvénients à le faire.

Parmi nos clientes, nous avons observé des pressions culturelles qui découragent souvent les immigrantes de chercher à établir leur autonomie économique. Elles deviennent donc dépendantes de leur conjoint, et il se peut aussi qu'elles arrivent au Canada sans les compétences utiles pour obtenir un emploi. Nous recommandons que soient reconnues les organisations qui combattent ces pressions intraculturelles et donnent à ces femmes les moyens d'obtenir leur indépendance financière.

Quatrièmement, il y a la participation au marché du travail. Le budget de 2007 parle des efforts qui seront consacrés au perfectionnement des travailleurs par des mesures relevant des accords Canada-Ontario sur le marché du travail. Les programmes de formation prévus par les accords sur le développement du marché du travail sont réservés aux travailleurs qui peuvent prouver qu'ils ont été sur le marché du travail, conformément à la Loi sur l'assurance-emploi.

La plupart des immigrantes qui travaillent dans le secteur non normalisé et précaire n'ont pas droit à ces programmes de formation. Les accords sur les Partenariats du marché du travail, dont les immigrants sont un groupe cible, ne sont pas encore entrés en vigueur, car il semble qu'on n'a pas prévu de fonds pour les mettre en oeuvre.

Cinquièmement, il y a les emplois de survie, ces situations dans lesquelles on survit de chèque de paie en chèque de paie. AWIC croit qu'il faudrait offrir des prêts à des conditions de faveur pour que les gens puissent se perfectionner et devenir des travailleurs qui contribuent à l'économie canadienne. Grâce à des taux d'intérêts faibles, ces travailleurs ne seraient pas piégés dans les emplois de survie qui sont mal payés. Il ne semble pas logique d'admettre des immigrants au Canada sur la foi de leur compétence et de ne pas leur donner ensuite les moyens d'utiliser ces compétences.

• (1545)

Le budget de 2007 dit aussi qu'il y aura reconnaissance des titres de compétence acquis à l'étranger. On parle maintenant de Bureau de reconnaissance des titres de compétence étrangers. Cela serait complémentaire des initiatives existantes de la province. Nous croyons savoir qu'il ne s'est rien fait pour créer cet organisme.

Pour conclure, je dirai qu'il est essentiel d'étudier les moyens de mieux utiliser concrètement la formation et les compétences des immigrantes. Elles ne pourront contribuer à la croissance économique que si ce processus est facilité.

En somme, je ne crois pas que le financement soit la seule réponse. Un changement de paradigme s'impose dans la façon d'aborder la question. Il faut intégrer l'ensemble des services disponibles en tenant compte de tous les facteurs qui contribueront à la sécurité économique des immigrantes.

La présidente: Merci beaucoup.

Nous allons passer à Mme Cecilia Diocson, qui aura dix minutes.

Mme Cecilia Diocson (directrice générale,, National Alliance of Philippine Women in Canada): Merci.

Bonjour à tous. Merci encore d'avoir invité la National Alliance of Philippine Women in Canada à vous entretenir des conditions de vie de femmes qui sont membres de la société canadienne et de la collectivité philippine au Canada.

La National Alliance of Philippine Women in Canada, créée en mars 2002, est une alliance nationale d'organisations communautaires philippines au Canada. Les organisations membres, qui font depuis plus de 16 ans de l'éducation et du développement économique communautaires, ont fait entendre la voix des Philippines, fait connaître leur vécu et leurs luttes dans la collectivité au Canada en les aidant, en leur assurant une intégration réussie et la sécurité économique, en résistant à la marginalisation économique, sociale et politique et à l'inégalité.

Les membres du réseau de la NAPWC comprennent des groupes et des organisations des grandes villes : Montréal, Toronto, Ottawa, Winnipeg et Vancouver. Ces groupes sont issus de divers secteurs des collectivités — femmes, jeunes et étudiantes, groupes d'infirmières, immigrantes et migrantes ayant un statut temporaire. Le NAPWC cherche à donner aux Philippines les moyens de comprendre les causes profondes des obstacles qui se dressent devant les immigrantes, les femmes des minorités visibles et les travailleurs marginalisés et à affirmer collectivement leurs efforts soutenus pour les droits de la personne, une égalité vraie, la paix et le développement dans la société canadienne.

Comme nous sommes un groupe d'immigrantes et de femmes de minorités visibles, un élément central de notre travail porte sur l'immigration et d'autres politiques de l'État qui concernent nos problèmes économiques, l'établissement et l'intégration à une société multiculturelle. Outre nos études communautaires et d'autres études dont nous prenons l'initiative sur l'impact des politiques d'immigration du Canada sur les femmes et la collectivité philippines, nous faisons de la sensibilisation pour favoriser l'autonomisation et la participation à l'élaboration de la politique d'intérêt public. Nous préconisons aussi et réclamons des modifications précises en matière d'immigration et dans d'autres domaines afin d'améliorer la situation collective des femmes et de la collectivité philippines.

Par le passé, nous avons présenté notre analyse et notre position à divers comités parlementaires permanents, notamment le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration, où nous avons présenté le seul mémoire sur le Programme des aides familiaux résidents, le PAFR. Nous sommes aussi intervenues auprès d'autres organismes gouvernementaux et de représentants élus et nous avons présenté des travaux de recherche à des conférences communautaires et universitaires et à des tribunes publiques. C'est grâce aux efforts d'un de ses membres, le Philippine Women Centre of B.C., que la NAPWC présente aujourd'hui cet exposé au Comité permanent de la condition féminine.

Depuis la fin des années 1960, il y a eu une augmentation très marquée du nombre de Philippines au Canada. On estime qu'il y en aurait maintenant plus de 400 000. La collectivité a augmenté de plus de 31 p. 100 depuis le recensement de 1996. Les Philippines sont

maintenant au quatrième rang des plus importantes minorités visibles au Canada. Les données du recensement ont également montré que les Philippines ont été le troisième pays d'origine de l'immigration au cours des dix dernières années. Jusqu'au début des années 1970, le Canada recrutait directement beaucoup de Philippines pour travailler dans les soins de santé et l'éducation et dans d'autres domaines comme enseignantes, infirmières ou à d'autres titres pour combler une pénurie de main-d'oeuvre. Les premières immigrantes philippines ont donc été un élément indispensable à la croissance de l'économie canadienne.

Par exemple, beaucoup de Philippines ont travaillé dans des régions éloignées, notamment dans beaucoup de réserves des Premières nations parce que les infirmières et enseignantes canadiennes refusaient d'y aller. Ensuite, un grand nombre de Philippines ont été recrutées directement pour travailler dans l'industrie du vêtement du Manitoba. Bon nombre d'entre elles sont parvenues à un certain niveau de sécurité économique. Elles peuvent travailler dans la profession de leur choix parce que, à l'époque, leur éducation et leur formation reçues à l'étranger ont été reconnues dès leur arrivée au Canada. Une augmentation très marquée de l'afflux de Philippines au Canada s'est produite lorsqu'a été mis en place le Programme concernant les employés de maison étrangers, en 1981, qui a été remplacé en 1992 par le Programme des aides familiaux résidents. Ce programme a réglementé et institutionnalisé l'entrée de femmes comme employées de maison étrangères qui peuvent travailler temporairement pendant plusieurs années.

● (1550)

Des études montrent que les femmes constituent la majorité, soit environ 65 p. 100, de la collectivité philippine au Canada. Nous appelons cela la féminisation de l'immigration philippine. Autrefois, ce sont les hommes qui venaient habituellement avant leur famille; aujourd'hui, ce sont les femmes qui viennent d'abord, et qui parraineront leur famille lorsqu'elles en acquièrent le droit.

Près du tiers des Philippines au Canada sont entrés en vertu du Programme des aides familiaux résidents et du programme antérieur, le PEME. En 2005, selon les chiffres de l'ambassade du Canada à Manille, les Philippines représentaient 95,6 p. 100 des aides familiales résidentes, même si elles constituaient seulement 2,2 p. 100 des travailleurs domestiques philippines travaillant à l'étranger. Ce nombre exceptionnel de Philippines qui participent au PAFR montre à quel point le Canada profite du programme d'exportation de main-d'oeuvre des Philippines et aussi à quel point le PAFR est efficace pour fournir des services de garde relativement peu coûteux, des soins pour les personnes âgées et les handicapés et d'autres travaux domestiques.

Cette politique d'importation d'aides familiaux résidents est la conséquence directe de l'entrée des Canadiennes dans la population active. Lorsque les femmes des pays industrialisés quittent la maison pour travailler, l'embauche d'une bonne ou d'une aide familiale devient un choix abordable pour la plupart des familles de classe moyenne ou supérieure. Par ailleurs, le Canada répugne toujours à appliquer une politique nationale sur les garderies, préférant assumer la responsabilité sociale de la garde des enfants en offrant cette possibilité aux familles qui peuvent se permettre d'avoir une gardienne chez elles.

La mise en place du PEME a correspondu de façon idéale à l'intensification de la politique d'exportation de main-d'oeuvre du gouvernement philippin. Le PAFR a remplacé le PEME en 1992 et il demeure le programme officiel du gouvernement du Canada pour les aides familiaux résidants. Bien que des organisations d'aides familiaux résidants, dont des groupes de Philippines, aient réclamé publiquement des changements dans le programme pour qu'il soit plus difficile aux femmes des pays en développement d'immigrer — comme des exigences plus rigoureuses en matière d'études et de formation —, elles critiquent également les fondements des programmes qui perpétuent l'exploitation et l'insécurité économique de ces femmes.

Beaucoup d'aides familiales philippines font de longues heures, sont mal payées, sont victimes de mauvais traitements physiques et psychologiques, perdent leurs compétences, sont isolées et ont une faible estime de soi. Aux termes du programme, elles doivent être chez leur employeur en tout temps, ce qui les expose à faire plus d'heures que ce qui est prévu; elles viennent au Canada comme travailleuses temporaires, ce qui les expose à l'expulsion arbitraire; elles ont un permis de travail pour un employeur particulier, auquel elles sont donc liées en tout temps, ce qui les expose aux mauvais traitements et aux exigences arbitraires de cet employeur.

Tout en s'érigeant en défenseur des droits de la personne, le Canada ferme les yeux sur de nombreuses violations flagrantes des droits de ces femmes, comme travailleuses et comme femmes. Le Canada refuse toujours de signer la Convention internationale de l'ONU sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille.

Des études sur les femmes et l'immigration ont montré que, à un moment donné de leur vie, les immigrantes obtiennent un certain niveau de sécurité économique et de stabilité financière, ce qui aide à faciliter l'établissement et l'intégration à la société majoritaire. Mais beaucoup de Philippines au Canada n'ont pu y parvenir. Après avoir peiné surtout dans des emplois mal payés dans les maisons privées ou dans des emplois du secteur privé qui ne débouchent sur rien, elles sont toujours en marge de la société, piégées dans un bassin à part de main-d'oeuvre bon marché, même si elles ont une éducation et une formation relativement bonnes acquises à l'étranger.

Un facteur majeur de cette insécurité économique est que beaucoup de ces femmes sont venues grâce au Programme d'aides familiaux résidants. Elles n'ont qu'un statut temporaire et d'autres conditions du programme les maintiennent dans une situation économique médiocre et la marginalisation. Par exemple, pendant les deux premières années, il leur est interdit d'acquérir des nouvelles compétences ou de se perfectionner. Lorsqu'elles terminent leur participation au programme, elles ont déjà perdu les compétences professionnelles et la formation qu'elles avaient et elles s'orientent donc vers d'autres emplois mal payés et sans issue. Beaucoup de ces femmes travaillent comme préposées aux soins et dans les services de conciergerie et de nettoyage. Elles occupent plusieurs emplois pour pouvoir gagner un revenu convenable et faire vivre leur famille.

• (1555)

L'autre grand facteur est le fait que l'éducation et la formation reçues à l'étranger ne sont pas reconnues. Qu'elles viennent —

La présidente: Vous allez devoir vous interrompre, mais vous pouvez conclure. Merci.

Mme Cecilia Diocson: Je voudrais dire quelques mots de la collectivité philippine. Des infirmières philippines viennent aussi au Canada en vertu de ce programme d'aides familiaux résidants. Nous savons que le Canada a grand besoin d'infirmières en ce moment. Il

me semble donc très important d'orienter les infirmières philippines en conséquence dans le cadre du programme. Celles qui sont ici et travaillent déjà en vertu du programme doivent recevoir une formation pour redevenir infirmières. Nous pourrions ainsi atténuer la crise des soins infirmiers qui sévit actuellement et permettre à ces femmes de parvenir à la sécurité économique dans notre pays.

La présidente: Merci.

Nous entendrons maintenant Mme Fast.

Mme Janet Fast (codirectrice, Programme de recherche sur le vieillissement, les politiques et les pratiques, Département d'écologie humaine, Université de l'Alberta, à titre personnel): Je vous remercie beaucoup de me permettre de vous faire part de ce que je sais sur le rapport entre les responsabilités de dispensatrice de soins et la sécurité économique des femmes.

Je suis spécialiste de l'économie appliquée et dirige une équipe internationale qui compte maintenant quelque 70 chercheurs et partenaires spécialisés dans les politiques et pratiques. J'ai consacré plus de dix ans à l'étude du lien entre travail rémunéré et travail non rémunéré. Il me semble clair que les soins dispensés à la famille et aux amis dans le besoin ont des conséquences profondes pour la sécurité économique des femmes.

En quelques minutes, tout ce que je peux vraiment faire, c'est vous laisser quelques messages clés et dire qu'il est certain que la sécurité économique peut être menacée et l'est effectivement lorsqu'on assume la responsabilité de dispenser des soins. Et la menace est particulièrement importante pour les femmes. Bien entendu, l'ensemble de la situation est bien plus complexe que cela.

Les responsabilités dont nous parlons comprennent le soin des enfants, handicapés ou non, et le soin d'adultes de la famille et d'amis en situation de dépendance. Ce dernier groupe comprend des aînés et d'autres adultes qui ont une maladie chronique ou un handicap, et c'est de ce côté que se situe la majeure partie de mes compétences.

Les conséquences de ces responsabilités varient beaucoup. Conséquences sociales : restrictions sur les activités sociales, les congés et les vacances. Conséquences pour la santé : perturbation du sommeil et privation de sommeil, blessures physiques, fatigue, épuisement professionnel. Conséquences économiques découlant des dépenses à faire de sa poche et impacts sur l'emploi.

Bien sûr, ces catégories de coûts ne sont pas sans liens entre elles. Les conséquences pour la santé peuvent nuire à la capacité de la dispensatrice de soins de conserver un emploi ou à son rendement au travail. Les conséquences économiques peuvent ajouter au stress de la personne et nuire à ses relations avec des membres de la famille et des amis ainsi qu'à sa capacité de participer aux activités sociales et communautaires, etc.

Plus de 3,5 millions de Canadiens assurent des soins à une personne qui a des limites à long terme sur le plan physique ou en matière de santé. Ils donnent plus de 18 millions d'heures de soins aux personnes dont ils s'occupent. Il faudrait presque un demi-million d'employés à temps plein pour dispenser ces soins, et il en coûterait plus de 6 milliards de dollars s'il fallait payer ces services. Ces personnes sont le soutien principal des systèmes de santé et de soins.

La majorité de ces personnes sont des femmes, mais pas dans une proportion aussi forte qu'on le croirait. Selon les estimations, le partage serait de 40 : 60 à 45 : 55, selon les groupes de dispensateurs de soins.

Toutefois, ce n'est là qu'un petit élément de la situation des femmes. Une fois qu'elles deviennent des dispensatrices de soins, elles peuvent aussi passer beaucoup plus de temps, dans l'ensemble, à offrir des soins. Elles donnent plus d'aide pour les tâches concrètes et inévitables, comme les soins personnels et le ménage, et elles sont plus susceptibles de déclarer subir à peu près tous les genres de conséquences que j'ai énumérées, à une exception intéressante près, la culpabilité.

Quant aux coûts économiques proprement dits, les meilleures estimations disent que de 40 à 50 p. 100 des femmes font de leur poche des dépenses qu'elles n'auraient pas faites si elles n'avaient pas assumé ces responsabilités de dispensatrices de soins. Elles dépendent surtout pour le transport, les médicaments d'ordonnance et en vente libre et les fournitures médicales et le matériel et les fournitures pour le ménage. Selon un sondage, près du quart de ces femmes dépensent 300 \$ ou plus chaque mois pour ces articles ou services.

Entre 30 et 50 p. 100 des dispensatrices de soins qui ont un emploi changent leurs horaires de travail, manquent des jours de travail en entier ou en partie, réorganisent ou réduisent leurs heures de travail, sont en télétravail à temps partiel, etc. pour pouvoir assumer leurs responsabilités. Celles qui dispensent des soins en fin de vie se situent au niveau le plus élevé, parmi ces 30 à 50 p. 100.

Selon certaines estimations, il pourrait y avoir jusqu'à 22 p. 100 des dispensatrices de soins qui quittent leur travail ou prennent une retraite anticipée pour pouvoir donner des soins. En Grande-Bretagne, on estime que 25 p. 100 des femmes ont arrêté de travailler pour dispenser des soins. C'est donc un phénomène observé au niveau international.

Ce sont le plus souvent des femmes jeunes qui doivent à s'occuper des enfants et les femmes qui doivent veiller aux besoins d'une personne atteinte de problèmes mentaux qui sont le plus susceptibles de quitter un emploi pour assurer des soins et qui sont le plus vulnérables.

●(1600)

Il est clair que ces effets sur le plan de l'emploi ont aussi des répercussions sur la sécurité économique à court et à long termes, puisque l'apport salarial est réduit. Nous avons estimé que, à 65 ans, pour toutes les femmes qui sont dans la population active, la perte moyenne de richesse attribuable à ces gains sacrifiés se situe entre 4 300 \$ et 16 000 \$ par année. Je le répète, il s'agit de toutes les femmes présentes dans la population active, et pas seulement des dispensatrices de soins, qui représentent seulement 15 p. 100 de toutes les femmes. La moyenne réelle est donc bien plus élevée. Selon une étude pilote américaine, les pertes salariales subies par les dispensatrices de soins pendant toute une vie sont estimées à plus de 566 000 \$US.

La perte des avantages liés à l'emploi, par exemple les régimes de soins médicaux, fait aussi partie du coût des conséquences pour l'emploi.

Souvent, on ne tient pas compte des prestations de pension sacrifiées. Une étude britannique a révélé que moins de femmes qui ont arrêté de travailler pour dispenser des soins avaient une pension liée à un emploi que les membres d'autres groupes, et que les femmes qui avaient une pension avaient accumulé moins d'années de contributions que celles qui avaient continué de travailler. Il y a évidemment des répercussions directes sur les prestations de retraite.

Les femmes qui doivent modifier leurs conditions d'emploi sacrifient aussi des occasions d'investir pour leur retraite. Quand on n'a pas de revenus, on ne peut les investir.

De plus, le tiers des dispensatrices de soins qui ont déclaré avoir subi des conséquences dans leur emploi ont dit que leurs conditions de travail n'ont pas changé une fois ces responsabilités disparues. Les effets sur l'emploi sont à long terme. Ils se prolongent après la période de soins.

Autre élément important, plus de 45 p. 100 des dispensatrices de soins n'avait d'autre choix que d'offrir ces soins, soit parce qu'elles y voyaient une responsabilité familiale, parce que personne d'autre ne pouvait le faire ou, fait non négligeable, parce que les soins à domicile n'étaient pas disponibles ou laissaient à désirer.

De quoi l'avenir sera-t-il fait? Probablement de bonnes et de mauvaises nouvelles. Grâce aux progrès de la médecine et de la société et à la promotion d'une vie saine, les Canadiens vivent plus longtemps et un plus grand nombre survivent à ce qui, autrefois, aurait été une maladie ou une blessure fatales, et ils arrivent à la dernière étape de leur vie en meilleure santé, en moyenne, que les générations passées. Cela dit, nous pouvons prévoir que la demande de soins continuera d'augmenter pendant encore un certain temps, car c'est la cohorte la plus âgée des aînées qui augmente le plus vite et qui est le groupe le plus susceptible d'avoir besoin de soins.

Comment répondra-t-on à ces besoins? Les familles sont plus petites et mobiles, nous nous marions et avons des enfants plus tard, les taux de divorce et de remariage demeurent élevés, un plus grand nombre de femmes — celles qui, traditionnellement, assurent les soins — occupent des emplois rémunérés, et on a besoin d'elles plus que jamais dans la population active. Les faits montrent que cela ne veut pas dire que nous occuperons moins des soins à offrir. Les dispensatrices de soins ne se défilent pas lorsque les autres exigences de leur vie s'alourdissent, et elles ne se retirent pas lorsque le système offre des mesures de soutien. D'après les observations, la plupart de celles qui s'occupent de membres de la famille ou d'amis le font de plein gré, mais cela veut dire qu'un plus grand nombre d'entre nous ferons face à un ensemble de plus en plus complexe de demandes et que nous risquerons davantage de subir les conséquences que j'ai décrites. Il devient donc encore plus important de prendre des moyens efficaces.

Il y a actuellement peu de politiques et programmes publics qui portent expressément sur les conséquences de ces responsabilités et plus particulièrement les conséquences économiques, notamment des soins autres que la garde des enfants. Les quelques-uns qui existent, notamment le crédit d'impôt pour fournisseurs de soins et plus spécialement les prestations de compassion, ont eu un succès extrêmement limité. Il est particulièrement préoccupant de constater qu'on ne fait pas beaucoup d'efforts au sujet des conséquences à long terme, notamment économiques, de la perte de prestations de retraite publiques et privées et de la capacité d'investir pour sa propre retraite. Autre point inquiétant, les femmes qui s'occupent de jeunes adultes atteints d'une maladie chronique ou d'un handicap sont en grande partie oubliées dans les recherches et la politique. Il y a un grand vide, lorsqu'il s'agit des fournisseurs de soins à des personnes âgées, entre 18 et 65 ans.

●(1605)

En ce moment, les conditions sont en place pour que les fournisseurs de soins d'aujourd'hui deviennent les aînés malades et pauvres de demain.

La présidente: Merci beaucoup.

Ce sera maintenant le premier tour de questions. Maria Minna. Ce sera sept minutes pour les questions et les réponses. C'est donc sept minutes en tout.

Madame Minna.

L'hon. Maria Minna (Beaches—East York, Lib.): Merci, madame la présidente.

Vous avez toutes fait des exposés fabuleux. J'ai été très impressionnée, mais je dois avouer que, malgré la très grande qualité des exposés, ils m'ont laissée très démoralisée et déprimée. Je me suis occupée de programmes de services aux immigrantes — entre 1974 et 1992 —, et je constate qu'il n'y a pas eu des changements extraordinaires depuis. Voilà ce qui est vraiment déprimant. Il y a eu des changements, mais il semblerait que, à bien des égards, nous sommes au point mort en ce qui concerne les immigrantes.

Quant au problème de celles qui dispensent des soins, je suis d'accord avec Mme Fast. Ce que vous avez dit est phénoménal et, il est certain que nous commençons à peine à nous saisir de ce problème. Nous n'en avons même pas encore pris acte correctement.

J'ai une ou deux questions à poser à Mme Konanur pour commencer.

Vous avez signalé deux points. D'abord, on n'a pas encore affecté de fonds au programme de formation des immigrants. Je présume que vous voulez parler de l'assurance-emploi : lorsqu'on ne fait pas partie de la population active, on ne reçoit pas de formation. L'autre élément concerne le programme des immigrants, et on n'a pas encore accordé de fonds au programme des partenariats.

Mme Sheila Konanur: Nous savons que bien des immigrantes font un travail saisonnier précaire ou temporaire. Elles n'ont donc pas droit aux prestations ni à la formation aux termes du programme d'assurance-emploi. J'ai également vu cet accord sur les Partenariats du marché du travail qui désigne les immigrantes comme un groupe prioritaire, mais je crois comprendre qu'il n'y a pas de fonds pour cela, en ce moment.

• (1610)

L'hon. Maria Minna: Les immigrantes attendent donc toujours. C'est une chose dont notre comité devrait tenir compte.

Mme Sheila Konanur: C'est exact.

L'hon. Maria Minna: Je suis d'accord avec vous.

Il y a autre chose. Je comprends raisonnablement bien le programme CLIC, mais il y a des restrictions. Pouvez-vous me les expliquer encore une fois? Je ne suis pas sûre d'avoir compris.

Mme Sheila Konanur: J'ai essayé de faire comprendre que les immigrantes ont bien des visages. Il y a des citoyennes, des réfugiées, des résidentes permanentes. Dans le programme CLIC, il y a des restrictions à la participation d'une certaine partie de la population des immigrantes. Il faudrait revoir la chose. Pourquoi les citoyens et les demandeurs de statut de réfugié ne peuvent-ils pas apprendre l'anglais grâce à ce programme?

L'hon. Maria Minna: C'est logique. Merci encore. C'est une question à étudier de très près.

Je ne pense pas non plus que tous les cours du programme CLIC ont un service de garde des enfants, ce qui est un élément important du succès de ce programme, si ne je fais pas erreur.

Mme Sheila Konanur: Vous avez raison. Et il y a des listes d'attente parce que la demande est très forte.

L'hon. Maria Minna: Nous ne devrions pas avoir de listes d'attente. Si nous accueillons des immigrants au Canada, nous devrions veiller à leur assurer le meilleur démarrage possible. Nous avons tous à y gagner. C'est tout à fait vrai.

Quant à la formation linguistique obligatoire, je suis d'accord avec vous. J'en parle depuis longtemps. On ne s'attendrait pas à des réactions négatives à ce propos, n'est-ce pas?

Mme Sheila Konanur: Dans mon mémoire, je donne l'exemple d'immigrantes âgées qui viennent ici pour aider leur famille. Beaucoup demanderont pourquoi elles auraient besoin d'apprendre la langue, dans ce cas. Elles restent dans la famille et ne s'intègrent pas vraiment à la société. Mais nous rencontrons beaucoup de ces femmes qui sont venues d'abord pour aider leur famille et qui ont été jetées dehors lorsqu'on n'a plus eu besoin de leurs services. Elles sont ici et ne connaissent pas la langue. Comment peuvent-elles faire quoi que ce soit. Elles ne peuvent pas prétendre à la sécurité économique.

J'ai aussi vraiment essayé de faire comprendre que, d'après notre expérience, il ne s'agit pas d'un problème isolé. Quand on se sent isolé, déprimé parce qu'on ne peut pas communiquer, ses chances de réussite financière sont compromises.

L'hon. Maria Minna: Bien sûr. C'est logique. Je comprends que cela tombe sous le sens.

Je voudrais aborder quelques autres points, mais je veux aussi m'adresser un moment à Mme Diocson, si je peux, au sujet des aides familiales résidentes.

Je connais très bien le dossier et je le comprends. Je vais vous présenter quelques idées pour voir si, d'après vous, elles pourraient marcher. Vous avez fait certaines de ces propositions.

D'abord, un grand nombre d'entre elles sont infirmières. En ce moment, notre société a besoin d'infirmières. Il y a une pénurie d'infirmières professionnelles. Pour commencer, pourrions-nous nous assurer que les femmes qui viennent des Philippines n'ont plus à passer par le Programme d'aides familiaux résidents? Elles devraient pouvoir faire leur demande pour venir comme infirmières. Celles qui sont ici pourraient trouver un moyen de se recycler. Avez-vous examiné ces idées? Selon moi, ce sont deux solutions, deux façons d'aborder le problème.

Quant à la troisième solution, si je peux me permettre, je crois que vous y avez fait allusion. Le Programme des aides familiaux résidents est un gros problème parce que les femmes sont isolées. Elles ne peuvent pas apprendre l'anglais comme langue seconde ni prendre une formation.

Nous pourrions peut-être ouvrir leurs horizons et les accueillir plutôt comme des aides familiales non résidentes. Autrement dit, elles seraient des aides familiales, mais elles rentreraient chez elles, dans leur appartement, chez leur soeur ou chez ceux avec qui elle se trouve à la fin de la journée. Elles ne seraient pas piégées, et les employeurs n'auraient pas tant de pouvoir à leur égard. Il me semble que ces idées seraient extrêmement utiles. Est-ce une chose que vous nous recommanderiez?

Mme Cecilia Diocson: Oui. J'ai dit que le programme a débuté en 1981 et a été modifié en 1992. Le programme a quatre éléments fondamentaux qu'il faut vraiment examiner.

Le premier est l'obligation de résidence. Il y a un employeur précis, et il faut travailler pour lui 24 mois sur une période de trois ans.

Un autre élément est le statut temporaire. Il est très important de revoir cette question et, si elles sont importantes, les activités économiques au Canada, le marché du travail. Il faut voir pourquoi le revenu de ces aides n'est pas le même que dans le cas de celles qui ont le statut de résident permanent.

Les infirmières qui participent à ce programme devraient être reçues comme telles au lieu d'être recrutées au moyen du Programme des aides familiaux résidents. Elles devraient venir comme infirmières. À compter de 1993, on n'a plus accordé de points pour la profession d'infirmière; il n'était pas important de faire venir des membres de cette profession au Canada. Ces points ont été retirés.

Étant donné qu'elles sont ici comme aides familiales résidentes, elles devraient être détournées de ce programme et recevoir une formation. Celles qui peuvent retourner à leur profession devraient en avoir la possibilité.

• (1615)

La présidente: Merci.

Madame Demers, vous avez sept minutes.

[Français]

Mme Nicole Demers (Laval, BQ): Merci, madame la présidente.

Madame Diocson, je vous écoute et je suis un peu confuse. Jusqu'en 1992, les femmes des Philippines qui étaient infirmières et qui décidaient d'immigrer au Canada pouvaient travailler ici comme infirmières. Est-ce bien ce que vous avez dit?

Mme Cecilia Diocson: Yes.

Mme Nicole Demers: En 1993, le gouvernement a changé sa politique, et même si les femmes étaient infirmières, elles ne pouvaient plus venir ici pour travailler comme infirmières. Les femmes qui sont venues ici avant 1992 pour travailler comme infirmières se sont-elles bien intégrées à leur communauté? Ont-elles pu mener une vie normale, avoir des biens et espérer avoir une pension et profiter de ce dont on devrait pouvoir profiter habituellement quand on travaille?

[Traduction]

Mme Cecilia Diocson: Avant 1993, elles pouvaient venir comme immigrantes indépendantes et exercer leur profession. En fait, dans les années 1970, beaucoup d'infirmières philippines sont venues au Canada ou ont été recrutées pour venir y travailler. Pour l'instant, comme il n'y a pas de points pour leur profession, leur seule façon de venir est le Programme d'aides familiaux.

Bien sûr, elles peuvent s'intégrer à la collectivité et exercer leur profession. Je ne crois pas que cela fasse problème. Le problème, à mon sens, c'est que beaucoup d'obstacles empêchent ces femmes de revenir à leur profession.

[Français]

Mme Nicole Demers: Savez-vous pourquoi le programme a changé en 1993? A-t-on donné une raison aux femmes venant des Philippines expliquant pourquoi elles ne pouvaient plus travailler comme infirmières?

[Traduction]

Mme Cecilia Diocson: D'après nos études, ces femmes sont venues en vertu du Programme d'aides familiaux résidents parce qu'elles sont de la main-d'oeuvre bon marché. Par exemple, des

infirmières philippines travaillent 24 heures par jour comme domestiques.

[Français]

Mme Nicole Demers: C'est comme de l'esclavage caché.

[Traduction]

Mme Cecilia Diocson: Oui. On constate en étudiant leur travail qu'elles ne gagnent que 1,50 \$ ou 2 \$ l'heure.

[Français]

Mme Nicole Demers: Il y a environ 400 000 personnes des Philippines qui sont au Canada présentement. Combien sont —

[Traduction]

Mme Cecilia Diocson: Il y a aujourd'hui au Canada plus de 400 000 Philippins.

[Français]

Mme Nicole Demers: Font-elles ce travail? Combien font le travail d'aide-domestique dans les maisons?

[Traduction]

Mme Cecilia Diocson: Plus de 100 000 femmes sont venues en vertu de ce programme qui a débuté en 1981. Cela veut dire que les travailleurs domestiques représentent environ le tiers de la collectivité.

[Français]

Mme Nicole Demers: Puisque ces femmes n'ont pas beaucoup de moyens, j'imagine qu'il y a beaucoup de fraude relative à ce programme. Trouve-t-on des emplois à ces femmes? Comment viennent-elles des Philippines au Canada? S'agit-il d'agences, du gouvernement? Comment cela se fait-il?

[Traduction]

Mme Cecilia Diocson: Je suis désolée, j'ai besoin de l'interprétation.

La présidente: La députée a demandé comment ces femmes viennent au Canada en vertu du Programme d'aides familiaux résidents. Y a-t-il une agence qui facilite les démarches?

Mme Cecilia Diocson: Il y a en ce moment beaucoup d'agences d'emploi qui s'occupent du recrutement de ces Philippines.

Des études réalisées dans notre collectivité ont aussi montré que ce programme donnait lieu à beaucoup d'escroqueries. Par exemple, les candidates signent un document qui dit qu'elles ont un employeur au Canada, mais, à leur arrivée, il n'y en a aucun. Elles sont mises à pied avant d'avoir commencé à travailler. Si elles ont seulement 24 mois en trois ans pour faire le travail voulu au Canada, elles perdent beaucoup de temps à trouver un autre emploi. Et c'est très coûteux, car elles doivent payer de 4 000 \$ à 5 000 \$ pour trouver un emploi au Canada.

Nous estimons que, en droit, ces femmes sont comme des propriétaires. Sans même avoir reçu un salaire, elles sont déjà endettées.

• (1620)

[Français]

Mme Nicole Demers: Merci, madame Diocson.

J'aimerais parler à Mme Fast d'une autre problématique qui m'inquiète énormément, celle des personnes âgées. Croyez-vous qu'il serait possible qu'il y ait un congé de maternité inversé? J'emploie cette expression parce qu'on dit que lorsque nos parents vieillissent, ils deviennent comme des enfants. Un congé de maternité à l'autre bout de notre vie professionnelle, plutôt qu'au début, pourrait-il faciliter la garde de parents vieillissants ou d'enfants handicapés qui vieillissent aussi? Les congés de bien-veillance et pour motif familial ne sont pas suffisants parce que cela ne s'applique qu'aux situations de mort certaine. S'il y avait quelque chose comme cela, pourrait-on s'organiser pour permettre aux femmes de ne pas perdre leur fonds de pension, etc.?

[Traduction]

Mme Janet Fast: Oui, je crois que, en principe du moins, c'est possible. La question a été discutée entre les chercheurs et divers ministères chargés de la politique. C'est un peu plus difficile à appliquer, pour ce qui est des critères d'admissibilité, mais cela ferait certainement beaucoup pour atténuer certaines conséquences à long terme.

L'autre politique qui a été discutée est une mesure qui équivaut à la clause d'exclusion pour élever des enfants prévue dans le Régime de pensions du Canada. Pour l'instant, rien de semblable n'existe lorsqu'on doit s'occuper d'un adulte. Il faut se retirer de la population active pour faire exclure cette période des calculs du Régime de pensions du Canada.

[Français]

La présidente: Merci.

Madame Smith, vous disposez de sept minutes.

[Traduction]

Mme Joy Smith (Kildonan—St. Paul, PCC): Madame la présidente, je voudrais partager mon temps de parole avec Mme Davidson. Chacune de nous pourra donc poser une question.

Merci de votre présence. Vos exposés ont été très éclairants. Je pose tout de suite une question à Mme Diocson. Votre exposé a été très convaincant. Au comité, nous avons envisagé de nous concentrer sur les travailleuses immigrantes et de consacrer toute une étude à cette seule question. Nous constatons que les études intensives que nous avons menées ont été très utiles. Croyez-vous qu'il serait intéressant que le Comité de la condition féminine fasse ce genre d'étude?

Mme Cecilia Diocson: Il est très important de continuer à financer la recherche sur les politiques. Nous faisons ce travail depuis plus de dix ans.

Mme Joy Smith: Excusez-moi de vous interrompre, mais je veux parler d'une étude complète. Il ne s'agit pas uniquement de la politique. Il s'agit de faire des études, de convoquer des témoins comme vous.

Mme Cecilia Diocson: Oui, c'est très important. Il nous faut plus de récits, plus témoignages, plus de femmes qui racontent ce qu'elles ont vécu.

Mme Joy Smith: Cela soutient vraiment l'élaboration des politiques, lorsqu'on entend diverses personnes qui ont le même genre de —

Mme Cecilia Diocson: Il y a beaucoup —

Mme Joy Smith: Combien de temps me reste-t-il, madame la présidente?

La présidente: Il vous reste cinq minutes et demie.

Mme Joy Smith: Cela dit, dans une étude de cette nature, pourrait-on compter sur vous pour amener d'autres gens qui nous feraient connaître leur expérience?

Mme Cecilia Diocson: Oui, je crois que ce serait vraiment bien, et nous pouvons aussi encourager notre collectivité — et surtout les femmes — à parler de ce qu'elle a vécu. Il y a des femmes qui ont été traitées comme des criminelles à cause de ce programme.

• (1625)

Mme Joy Smith: Oui, je sais.

Mme Cecilia Diocson: Un grand nombre ont été expulsées vers les Philippines avec leurs enfants nés au Canada et beaucoup d'autres se prostituent ou font l'objet de trafic parce qu'elles ont besoin d'un revenu plus élevé. D'autres qui ne participent plus au programme et n'ont plus de papiers doivent se résigner à n'importe quel genre de travail pour survivre. Le nombre de travailleurs migrants sans papiers augmente dans notre collectivité.

Mme Patricia Davidson (Sarnia—Lambton, PCC): Je remercie les trois témoins. Nous recevons cet après-midi une excellente information. Je suis sûre que d'excellentes propositions en découleront.

Sheila, vous avez parlé de différentes choses, de certaines difficultés et de solutions qui pourraient être utiles, et cela me semble excellent. Vous avez parlé de formation linguistique obligatoire, par exemple, de services dans un contexte multilingue, de garderies et de budgets pour la formation.

Il y a une question que je me suis toujours posée, et je n'ai pu obtenir de réponse. Quelles sont les attentes des immigrants? Y a-t-il une rupture entre le moment où ils quittent leur pays et celui où ils se retrouvent ici. Leurs attentes sont-elles plus élevées que ce qu'ils trouvent ici?

Mme Sheila Konanur: D'après mon expérience de travailleuse de première ligne et après avoir vu les gens qui viennent demander de l'aide dans mon centre, il y a certainement du découragement. Beaucoup arrivent comme travailleurs qualifiés et s'attendent à pouvoir utiliser leurs compétences. Mais ils s'aperçoivent qu'il est très long de faire reconnaître ces compétences, que cela coûte très cher. Cela devient très déprimant et débilitant. Et si on n'arrive pas à maintenir une certaine stabilité émotionnelle, il n'y a pas moyen de progresser.

D'après ce que je vois dans ma clientèle, je suis portée à répondre oui.

Mme Patricia Davidson: Idéalement, il serait bien de pouvoir modifier du jour au lendemain la politique sur les titres de compétence étrangers, par exemple, mais nous travaillons sur cette question depuis longtemps et nous sommes encore loin d'une solution satisfaisante.

Y a-t-il moyen, tout au moins, d'amener les immigrants à avoir des attentes plus réalistes? Je ne veux pas que nous arrêtions de travailler de notre côté, mais y a-t-il moyen d'amener les immigrants à être plus réalistes avant qu'ils arrivent chez nous ou lorsqu'ils arrivent?

Mme Sheila Konanur: Lorsqu'ils arrivent ici? Généralement, lorsque des gens s'adressent à notre centre, ils ne savent pas ce qui est offert comme formation. Ils ne savent pas. Lorsque nous leur faisons savoir — Je ne veux pas tout peindre en noir et dire qu'il n'y a pas de services. Il y en a, mais le problème, c'est que les gens ne sont pas au courant. La situation devient désespérée.

Mme Patricia Davidson: Est-il difficile d'amener le client vers vous, d'expliquer quels sont les services.

Mme Sheila Konanur: Justement, c'est difficile.

Mme Patricia Davidson: Comment les rejoindre?

Mme Sheila Konanur: Je ne sais pas. Peut-être pourrait-on leur donner l'information à leur arrivée. Je ne veux pas dire toute l'information sur tout, mais l'information sur les organismes d'établissement. Ils se présenteraient chez nous d'abord, et nous pourrions les évaluer.

Le problème, c'est qu'ils arrivent ici et qu'ils ne sont pas aiguillés vers l'aide dont ils ont besoin. Je les vois lorsqu'ils sont désespérés.

• (1630)

Mme Patricia Davidson: Il nous faut donc un organisme, un groupe ou une direction générale qui va expliquer les services dont ils peuvent avoir besoin, afin qu'ils sachent de quel côté se tourner s'ils en ont besoin.

Mme Sheila Konanur: C'est juste. Même les choses simples, comme les aéroports — Il s'agit de mieux connaître les services disponibles. Mais je ne veux pas dire qu'il n'y a aucun service qui leur soit offert.

Mme Patricia Davidson: Très bien.

Mme Sheila Konanur: Il y a beaucoup d'aide disponible. Je crois que les immigrantes sont une collectivité cachée. Pour quelque raison, elles ne se prévalent pas des services qui existent.

La présidente: Merci.

Madame Mathysen, vous avez sept minutes.

Mme Irene Mathysen (London—Fanshawe, NPD): Merci, madame la présidente.

Je tiens à vous remercier. Vous possédez des compétences évidentes, et je vous remercie beaucoup de nous en faire profiter.

Je m'adresse d'abord à Mme Diocson. Vous avez commencé par parler des recherches dans votre domaine. Comment vos recherches sont-elles financées? Comment vous y prenez-vous pour faire ces recherches?

Mme Cecilia Diocson: Lorsqu'il y avait des fonds pour la recherche, nous en recevions de Condition féminine Canada. Nous recevions des fonds des autorités fédérales et provinciales.

Nous collaborons aussi avec des universitaires, comme Geraldine Pratt, qui enseigne à l'Université de la Colombie-Britannique. Nous avons aussi travaillé avec Habiba Zamen, qui vient d'étudier la sécurité économique des Philippines. Nous venons de terminer des recherches en collaboration. Elle a publié il y a quelques mois un livre intitulé *Breaking the Iron Wall*. Il porte sur les immigrantes provenant des Philippines et du Sud de l'Asie.

Il y a deux domaines où nous pouvons faire des recherches plus crédibles en collaborant avec les universitaires et d'autres institutions de recherche comme le Centre for Policy Alternatives, en Colombie-Britannique.

Comme groupe, nous continuons aussi à faire des recherches de notre côté. Nous organisons les jeunes pour faire des recherches au plan communautaire. Pour nous, c'est un excellent moyen de savoir

ce qui se passe dans notre collectivité et de nous mettre en prise sur les enjeux pour pouvoir autonomiser la collectivité.

Mme Irene Mathysen: Nous savons que le volet des recherches a été éliminé à Condition féminine Canada. Vous avez commencé par souligner l'importance de la recherche. Cette décision a-t-elle causé des problèmes? Êtes-vous inquiète parce que vous ne pourrez plus obtenir de fonds de Condition féminine Canada?

Mme Cecilia Diocson: Oui. Je crois que c'est un élément très important de notre travail. Cela fait partie également de nos stratégies de développement. Nous avons beaucoup de Canadiens d'origine philippine de deuxième génération qui ont les connaissances et les compétences voulues pour aider la collectivité, et nous devons prendre nous-mêmes des initiatives de financement, mais il est vraiment important d'obtenir un financement, même modeste, pour faire des recherches, car nous n'avons aucun financement de base.

C'est donc un élément important. En même temps, c'est une occasion pour Condition féminine Canada de savoir ce qui se passe dans notre collectivité, puisque nous soumettons nos rapports.

Mme Irene Mathysen: D'accord. Merci.

Madame Konanur, vous avez dit qu'il était important d'avoir une stratégie nationale sur les garderies et — Nous n'en avons pas. Nous avons 100 \$ par mois et par enfant.

Cela aide-t-il les immigrantes? Peuvent-elles se procurer les services de garde dont elles ont besoin avec ce montant?

Mme Sheila Konanur: D'après les clientes que je vois, non. Il est encore difficile d'obtenir des services de garde. Je ne crois pas que 100 \$ par mois de plus règlent le problème. Il faudrait peut-être créer plus de places pour réduire les listes d'attente. Il faudrait une allocation plus généreuse. Dans l'état actuel des choses, cela ne suffit pas.

Comme je l'ai déjà dit, le manque de services de garde empêche vraiment certains parents d'aller travailler. C'est un énorme problème. C'est peut-être pourquoi ce groupe est si vulnérable.

• (1635)

Mme Irene Mathysen: Madame Fast, vous avez parlé de services de santé. Vous avez dit que beaucoup de femmes finissent par s'occuper elles-mêmes de parents parce que les soins à domicile ne suffisent pas. Seriez-vous d'accord pour encadrer les soins à domicile et l'assurance-médicaments par la Loi canadienne sur la santé? Cela devrait-il faire partie des services offerts pour aider les femmes prises dans ce piège?

Mme Janet Fast: Je ne suis pas sûr de pouvoir répondre. Faut-il encadrer ces services par la Loi canadienne sur la santé? Chose certaine, cela garantirait la disponibilité des services ou, en principe, assurerait leur disponibilité pour ceux qui en ont besoin.

Je peux dire que l'absence de soins à domicile satisfaisants est un épineux problème. Je dois ajouter que cela est devenu un problème avec le temps, en partie parce que les services disponibles, qui étaient axés par le passé sur les soins chroniques, liés surtout aux problèmes du vieillissement, ont été orientés vers les soins à dispenser après les soins actifs. Les patients reçoivent leur congé de l'hôpital plus tôt que par le passé et ont des besoins assez importants : thérapie par intraveineuse, installation de cathéters, besoins médicaux divers et autres soins personnels de haut niveau.

Les soins à domicile sont offerts maintenant à cette population et moins à celle à laquelle ils s'adressaient autrefois, c'est-à-dire celle des soins chroniques. Résultat : un groupe qui recevait autrefois des services n'obtient plus des soins satisfaisants.

La présidente: Merci, madame Mathyssen.

Nous allons maintenant passer aux questions de cinq minutes. Ce sera d'abord Mme Neville.

L'hon. Anita Neville (Winnipeg-Centre-Sud, Lib.): Merci beaucoup.

Merci à vous toutes de votre présence. Vos exposés sont tous très solides.

Je vais vous adresser mes questions, madame Fast. L'information que vous avez communiquée m'était sans doute plus neuve que celle des autres témoins. Vous avez donné plus de détails sur ce que nous savons de façon anecdotique et à partir de ce que nous entendons sur le terrain. Ces chiffres concrets sont frappants.

Vous avez parlé de la clause d'exclusion du Régime de pensions du Canada pour les femmes qui ont des enfants. Je comprends que vous recommandez le même genre de disposition pour les dispensatrices de soins également. J'ai un certain nombre de questions. Je vais les poser et vous laisser répondre ensuite.

Que penseriez-vous de cotisations volontaires au Régime de pensions du Canada pour les femmes qui sont forcées de quitter la population active ou décident de ne pas s'y joindre pour des raisons comme celles dont nous avons parlé aujourd'hui? Première question.

Deuxièmement, je sais que vous étudiez les conséquences économiques pour le milieu de travail, lorsque des femmes partent ou modifient leurs horaires. Pourriez-vous en dire un mot?

Pourriez-vous également parler de modèles de milieu de travail où l'employeur, seul ou en partenariat avec des programmes gouvernementaux, s'efforce de faciliter les congés pour le soin de membres de la famille? Je m'intéresse sans doute aux soins aux adultes de la famille, mais, si vous avez le temps, vous pourriez parler aussi de la garde des enfants. Je reviendrai à la charge si nous avons le temps.

Mme Janet Fast: Pour commencer, je crois que tout ce qui peut favoriser la sécurité économique des femmes à un stade ultérieur de leur vie vaut la peine d'être étudié. De toute évidence, le problème d'un programme d'application facultative — permettant le versement facultatif de cotisations au RPC pour les femmes qui quittent le travail ou s'abstiennent d'entrer dans la population active parce qu'elles doivent dispenser des soins —, c'est qu'il faut une source de revenu, de l'argent pour verser les cotisations. L'argent peut venir ou non du conjoint. L'idée a un certain potentiel, mais il est limité parce qu'il faut des revenus pour cotiser.

Quant aux conséquences économiques pour le milieu de travail ou les employeurs, il ne fait pas de doute qu'elles ont été documentées. Nous savons que le roulement et l'absentéisme sont plus élevés chez les employés qui doivent dispenser des soins dans leur famille, et cela fait augmenter les coûts de l'employeur. Je crois que c'est ce qui

explique que nous commençons à voir des milieux de travail qui tiennent davantage compte de la famille.

• (1640)

L'hon. Anita Neville: Quelque chose me chicote.

Avez-vous aussi étudié le cas des travailleuses autonomes et des conséquences pour elles?

Mme Janet Fast: Pas vraiment. Bien sûr, les travailleuses autonomes n'ont même pas accès aux avantages limités offerts aux femmes qui travaillent pour des employeurs, notamment les prestations de compassion. Nous savons qu'elles sont exposées à de plus grands risques à cause de ces circonstances, mais nous ne savons pas vraiment très bien dans quelle mesure le risque est plus grand. Il est difficile de circonscrire ces populations pour les étudier.

Pour en revenir aux milieux de travail et aux employeurs, nous avons vu des employeurs offrir des programmes et des avantages utiles aux employés qui doivent assurer des soins dans leur famille. Il y a des employeurs exemplaires qui donnent beaucoup de latitude, par exemple, et même des services aux employés qui doivent s'occuper d'adultes à leur charge. Il s'agit le plus souvent d'information et d'aiguillage vers les services. Il y a quelques exemples limités de programmes de soins aux adultes parrainés par l'employeur, mais, le plus souvent, l'aide est limitée à l'information et au renvoi vers d'autres services.

La présidente: Merci, madame Neville.

Monsieur Stanton, vous avez cinq minutes.

M. Bruce Stanton (Simcoe-Nord, PCC): Merci, madame la présidente. Je crois que M. Norlock va aussi utiliser un peu de mon temps de parole.

Je reviens rapidement sur un ou deux points. Nous pourrions peut-être le faire plus tard, mais le comité devrait s'intéresser à l'accord sur les Partenariats du marché du travail. Il me semble qu'il a fait l'objet d'une annonce. Je n'ai pas pu l'obtenir aussi rapidement. Merci de cette information.

Les exposés de cet après-midi ont été magnifiques. Vous avez parlé de questions déjà abordées par d'autres témoins, mais vous l'avez très bien fait. Je songe en particulier à Mme Fast et à Mme Diocson.

Ce que vous nous avez présenté aujourd'hui est très convaincant. Je sais que nous aurons votre témoignage dans la transcription des délibérations d'aujourd'hui, mais allez-vous nous remettre à la fin un mémoire écrit correspondant à votre exposé? J'espérais que vous fassiez un résumé. Peut-être pourriez-vous le faire très brièvement. Votre texte a été très convaincant et intéressant, aujourd'hui, mais je n'ai pas pu saisir avec exactitude ce que vous souhaitez.

Madame Diocson, vous avez dit des choses très précises sur le Programme des aides familiaux résidants, par exemple. Le programme pose des problèmes. Quelles solutions voulez-vous qu'on y apporte?

Madame Fast, de la même manière, à propos des problèmes des dispensatrices de soins, si on vous demandait deux choses que vous souhaitez vraiment, quelles seraient-elles?

Nous manquerons peut-être de temps, mais pourriez-vous me répondre en 30 secondes chacune, puis nous passerons à M. Norlock — je ne voulais pas vous laisser de côté, mais c'était très bien fait.

Merci.

• (1645)

Mme Cecilia Diocson: Pour ce qui est du Programme des aides familiaux résidants, notre collectivité en demande l'abolition parce qu'il met en place les conditions qui sont à l'origine de la vulnérabilité économique de la collectivité et de bien d'autres problèmes. Nous voudrions plutôt que les aides viennent au Canada en obtenant la résidence permanente pour qu'elles puissent aussi faire venir leur famille. Le problème n'est pas limité aux femmes; c'est aussi celui des familles restées aux Philippines. Nous voyons maintenant l'impact sur la deuxième génération.

M. Bruce Stanton: Merci.

Madame Fast.

Mme Janet Fast: Le crédit d'impôt pour aidants naturels et le programme de prestations de compassion sont une bonne façon de commencer à reconnaître les conséquences économiques et à les atténuer un tout petit peu. Il faudrait revoir ces deux programmes pour les rendre plus complets et englobants, et relever le niveau des prestations, par exemple. Il serait plus facile de traiter de la question si nous avions les résultats de l'évaluation complète qui a été faite du programme de prestations de compassion, mais nous ne les avons pas.

Au-delà de cela, je crois que l'un des éléments les plus importants auxquels nous ne nous sommes aucunement attaqués est celui des conséquences à long terme sur les retraites. C'est maintenant là-dessus que doit se porter notre attention. C'est probablement la conséquence la plus grave pour les dispensatrices de soins.

M. Bruce Stanton: Fort bien répondu, et dans les temps.

Reste-t-il du temps pour M. Norlock?

La présidente: Vous avez une minute.

M. Rick Norlock (Northumberland—Quinte West, PCC): Rapidement, madame Diocson. J'ai été étonné de vous entendre réclamer l'abolition du Programme des aides familiaux résidants. Si je dis cela, c'est qu'un homme de chez moi est venu me voir, très inquiet. Sa femme est très malade. Elle est philippine. Ils souhaitent faire venir un membre de la famille, mais un an ne suffirait pas. La nouvelle période de trois ans semble avantageuse. Êtes-vous toujours certaine que c'est un mauvais programme? Ces gens semblent de l'avis contraire.

Mme Cecilia Diocson: Il faut vraiment revoir les éléments fondamentaux du programme, car il faut tenir compte aussi des violations des droits de la personne. Avec l'obligation de vivre chez l'employeur et leur statut temporaire, les aides travaillent avec un seul employeur, et il y a aussi beaucoup d'autres facteurs qui les rendent très vulnérables.

Si on a besoin de ces personnes ici, pourquoi ne peuvent-elles pas venir comme immigrantes reçues? À leur arrivée, elles ne peuvent

même pas faire venir leur famille. Je crois que cela réglerait aussi certains des problèmes qu'elles éprouvent une fois chez nous.

La présidente: Merci.

Nous allons maintenant passer à Mme Deschamps.

[Français]

Mme Johanne Deschamps (Laurentides—Labelle, BQ): Merci, madame la présidente.

Je vais m'adresser à vous en français.

Selon les données de Statistique Canada, 50 p. 100 de la population canadienne est constituée de femmes ou de filles, et plus de 50 p. 100 des immigrants sont aussi des femmes. Madame Konanur et madame Diocson, au cours des 10 dernières années, y a-t-il eu chez vous, dans votre organisme, une augmentation de la fréquentation de femmes ayant besoin de vos services, et une augmentation de femmes qui sont davantage dépourvues et qui vivent une plus grande insécurité économique? Pouvez-vous dire que si l'immigration est en hausse, les problèmes que rencontrent vos femmes sont aussi en hausse?

[Traduction]

Mme Sheila Konanur: Malheureusement, je ne fais pas partie de mon organisation depuis assez longtemps pour pouvoir dire s'il y a eu, ces dix dernières années, augmentation du nombre de femmes que nous accueillons, mais je peux dire que nous sommes extrêmement occupées. Il n'y a jamais un moment libre et nous ne nous ennuyons jamais. Cela est-il attribuable à ce que vous disiez, c'est-à-dire l'augmentation du nombre d'immigrants au cours des dix dernières années? L'hypothèse me semble valable.

• (1650)

Mme Cecilia Diocson: Dans notre collectivité, les femmes sont majoritaires dans une proportion de quelque 65 à 70 p. 100 à cause de ce programme des aides familiaux résidants qui s'applique depuis 20 ans. Sur le plan des services, nous ne recevons aucun financement de base. Nous n'avons pas non plus les mêmes services que d'autres organisations de services aux immigrants peuvent offrir. Nous offrons les nôtres grâce au bénévolat des membres de notre collectivité. Nous avons parmi nous plusieurs organisations qui font ce travail. Elles aident les femmes qui sont victimes de violations des droits de la personne ou d'exploitation. Même pour les services juridiques, nous devons chercher des juristes qui nous donnent des services gratuitement pour que la collectivité puisse aider ses membres qui éprouvent des problèmes.

Nous avons des femmes qui ont été emprisonnées ici, à Ottawa. Nous devons chercher des avocats. À Toronto, nous avons aussi de plus en plus de femmes qui sont traitées en criminelles. Il y a quelques mois, nous avons secouru une femme accusée de vol par son employeuse. Elle ne pouvait pas se payer les services d'un avocat. Nous avons dû nous adresser à l'aide juridique. De plus, comme nous manquons maintenant de fonds pour l'aide juridique et que ces femmes ne peuvent obtenir les services de l'aide juridique, il a été vraiment difficile de procurer les services d'un avocat à cette femme. Nous avons pu trouver un jeune avocat qui a accepté de l'aider gratuitement et l'accusation a été rejetée. Cette femme est toujours ici et continue de travailler comme domestique.

Il y a un grand nombre de cas en ce moment. C'est pourquoi les membres de notre collectivité, et surtout les femmes, réclament l'abolition de ce programme, car c'est nous qui sommes touchées de plein fouet. Nous sommes profondément troublées par les expériences de ces femmes, car nous sommes les premières à entendre ce qui leur arrive.

La présidente: Merci.

Madame Mathysen, vous avez cinq minutes.

Mme Irene Mathysen: Merci, madame la présidente.

Je lance la question aux trois témoins. Répondez comme il vous semblera bon.

Bien des femmes arrivent au Canada comme immigrantes de la catégorie des parents, parrainées par leur mari ou leur conjoint, et beaucoup ne connaissent pas leurs droits. Elles ne comprennent pas les lois, pas plus que leurs droits. Si elles sont maltraitées ou victimes de violence, elles ne voient pas d'issue. Elles ne comprennent pas leurs recours.

Que devrait faire le gouvernement fédéral pour protéger ces femmes? Comment devrait-il réagir à ce genre de problème?

Mme Sheila Konanur: Je ne sais pas très bien quelle priorité le gouvernement fédéral accorde à ce problème, mais dans mon organisation, les femmes maltraitées sont nombreuses parmi les immigrantes que nous accueillons. En fait, dans presque tous les cas, elles s'adressent à nous parce qu'elles n'ont pas la moindre idée de la façon dont elles vont se débrouiller puisqu'elles n'ont jamais été indépendantes financièrement lorsqu'elles étaient avec un mari ou un conjoint. C'est un problème énorme, une crise profonde.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, une grande partie du travail de parent est assumée par les femmes. Elles ne sont donc pas les seules à souffrir. Il y a aussi les enfants. Il faut étudier ce problème de très près, mais encore une fois, dans le respect des cultures. Nous ne pouvons pas adopter une approche occidentale à l'égard de ces femmes. Beaucoup de femmes n'iront jamais dans un refuge, mais elles s'adressent à nous parce que pouvons prendre le temps de parler avec elles, de leur expliquer leurs droits — comme vous l'avez dit, nombre d'entre elles ne les connaissent pas — en des termes qu'elles peuvent comprendre, s'il s'agit d'un problème de langue, ou simplement parce que nous avons le temps de le faire et pouvons leur offrir un appui soutenu.

J'espère que cela répond à votre question d'une certaine manière.

•(1655)

Mme Cecilia Diocson: J'ajouterais qu'il faut reconnaître leurs compétences, leurs connaissances et leurs études. C'est très important pour les femmes au Canada. Ce que nous voulons pour elles, c'est la sécurité économique, l'égalité et l'indépendance que, comme féministes, nous souhaitons pour les femmes de notre pays. Si nous ne trouvons pas d'abord des solutions aux problèmes économiques, nous ne pourrions pas avoir une société qui est à l'écoute des besoins des femmes.

Concrètement, nous voudrions aussi que les infirmières philippines soient reconnues, car nous avons apporté quelque chose à ce pays. Dans les années 1970, je suis venue comme infirmière. Il y avait un accord de réciprocité entre les Philippines et le Canada, et j'ai exercé ma profession d'infirmière. Je dois dire que j'ai eu de meilleures perspectives économiques que les infirmières arrivées récemment et qui participent au Programme des aides familiaux résidents.

Évidemment, cela crée un clivage entre les femmes et entre celles qui exercent une profession, car nous venons d'un pays du tiers monde, et c'est la situation dans laquelle nous sommes plongées. Il faut étudier la question.

Nous devons considérer les conditions de la prochaine génération de notre collectivité. Elle est déjà vulnérable. À Vancouver, nous avons le taux le plus élevé de décrochage scolaire. À Montréal, nous

sommes au deuxième rang. Vous pouvez imaginer les souffrances de cette collectivité. Mais nous avons aussi beaucoup à apporter à la société canadienne, car nous sommes une collectivité de professionnels. Il est vraiment important de le dire.

Encore une fois, il faut respecter les droits de ces femmes. Nous voudrions que le Canada signe la Convention internationale de l'ONU sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille. Il faut soutenir nos programmes communautaires, et nous devrions avoir accès à des ressources, car nous contribuons également à l'économie du Canada.

La présidente: Merci beaucoup. Nous n'avons malheureusement plus de temps.

Je vous remercie en mon nom propre et au nom du comité de vos exposés fort bien préparés. Ils confirment notre conviction que notre étude sur la sécurité économique des femmes arrive au bon moment.

Vous avez abordé de nombreux aspects où il y a interdépendance entre les gouvernements, et c'est une question complexe. Vous avez présenté d'excellentes recommandations. Au fur et à mesure que progressera notre étude, nous verrons quelle place leur donner. Je comprends très bien ce dont vous parlez, car suis députée d'une région où le Programme des aides familiaux résidents est très utilisé et où il y a beaucoup de bonnes.

M. Stanton a demandé des mémoires. Nous ne les exigeons pas, mais s'il vous est possible de nous en remettre, nous vous serions très reconnaissants. Cela nous aiderait dans notre travail.

Je voudrais vous donner une minute — pas plus, s'il vous plaît — pour résumer ce que vous avez pu oublier. Commençons par Mme Fast.

•(1700)

Mme Janet Fast: Je ne sais pas que je pourrais intervenir ainsi.

Je crois avoir simplifié la situation à l'extrême. Si vous étudiez ces problèmes plus à fond, je vous invite à tenir compte de la diversité des situations dont j'ai parlé. Elles varient pour les différentes immigrantes, les groupes culturels, les femmes d'âges différents, les femmes qui ont des responsabilités différentes comme dispensatrices de soins.

Il y a d'énormes lacunes dans nos connaissances. Lorsque je fais des recherches, c'est un élément dont je me préoccupe. Nous savons fort peu de choses sur la situation des gens qui s'occupent de leurs enfants adultes ou d'autres parents qui ont des problèmes de santé mentale, par exemple. Il y a donc des lacunes énormes dans nos connaissances et, partant, dans nos politiques.

La présidente: Merci.

Cecilia.

Mme Cecilia Diocson: Nous devons poursuivre nos études et approfondir nos recherches dans notre collectivité, avec votre appui, bien sûr. Nous devons aussi établir le modèle du type de travail que nous faisons dans notre examen communautaire de la situation des infirmières. Nous avons aidé, sans recevoir de fonds de l'État, plus de 250 aides familiales résidentes à exercer de nouveau leur profession.

J'exhorte le Comité de la condition féminine à nous appuyer en nous donnant accès à des ressources. Il s'agit d'un enjeu fondamental pour les femmes.

Ce que je souhaite, c'est un soutien très concret pour les Philippines du Canada.

La présidente: Merci.

Madame Konanur.

Mme Sheila Konanur: Je vous remercie tous de m'avoir permis de témoigner. Je vous félicite d'avoir pris le temps d'écouter ce que nous avons à dire sur ce que nous vivons.

Je tiens à souligner qu'on ne peut pas aborder la question de la sécurité économique des immigrantes seulement sous l'angle des finances ou même de l'emploi. Il y a bien d'autres facteurs qui influencent la capacité des femmes de maintenir leur stabilité économique.

Cela dit, je suis d'accord avec les autres témoins ici présents pour dire qu'il faut faire des recherches plus poussées, et il faut maintenir toutes les mesures possibles pour financer ces recherches.

On peut peut-être insister davantage sur la communication, la diffusion de l'information auprès de ces femmes sous une forme qu'elles peuvent comprendre. C'est peut-être là une sorte de prestation intégrée de l'ensemble des services que notre organisation peut offrir.

La présidente: Merci à tous.

Je vais suspendre la séance une ou deux minutes et nous poursuivrons ensuite à huis clos.

[La séance se poursuit à huis clos.]

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

Published under the authority of the Speaker of the House of Commons

Aussi disponible sur le site Web du Parlement du Canada à l'adresse suivante :

Also available on the Parliament of Canada Web Site at the following address:

<http://www.parl.gc.ca>

Le Président de la Chambre des communes accorde, par la présente, l'autorisation de reproduire la totalité ou une partie de ce document à des fins éducatives et à des fins d'étude privée, de recherche, de critique, de compte rendu ou en vue d'en préparer un résumé de journal. Toute reproduction de ce document à des fins commerciales ou autres nécessite l'obtention au préalable d'une autorisation écrite du Président.

The Speaker of the House hereby grants permission to reproduce this document, in whole or in part, for use in schools and for other purposes such as private study, research, criticism, review or newspaper summary. Any commercial or other use or reproduction of this publication requires the express prior written authorization of the Speaker of the House of Commons.